

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023-64

Séance du 26 octobre 2023

Nombre de membres : 31
En exercice : 31
Nombre de présents ou représentés : 22
Ayant pris part au vote : 22

Votes :
↳ Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :
↳ 12 octobre 2023

Transmise en Préfecture le :

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix heures trente,
le Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est René UGO, Maire de SEILLANS

Présents : Christian SIMON, Philippe BARTHELEMY, Thierry BONGIORNO, Bernard CHILINI, Bryan JACQUIN (suppléant de Michel GROS), Michel PERRAULT (suppléant de Sylvie SIRI), René UGO, Anne-Marie METAL, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Josée MASSI, Thierry ALBERTINI, Marie-Hélène PARENT, Valérie RIALLAND, Louis REYNIER, Dominique LAIN.

Procurations : Claude ALEMAGNA à Bernard CHILINI, Gil BERNARDI à Michel PERRAULT, Paul BOUDOUBE à René UGO, Claude CHEILAN à Thierry BONGIORNO, Blandine MONIER à Anne-Marie METAL, Jacques PAUL à Valérie RIALLAND, Josiane CHIODI (suppléante de Frédéric MASQUELIER) à Josée MASSI,

Excusés : Robert BENEVENTI, Romain DEBRAY, Chantal LASSOUTANIE, Philippe LEONELLI, Valérie MONDONE

N° 2023-64 : Mise à jour et renouvellement pour 2024-2026 de la convention-cadre portant sur le dispositif « Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » :

Depuis 2014 le CDG 83 propose aux Collectivités, par voie de convention, un dispositif « Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ».

Monsieur le Président présente le Bilan d'activité de la convention 2021-2023 qui met en avant le vif intérêt remporté par ce dispositif qui a vu une nette progression du nombre de conventions signées depuis 2014 : 28 collectivités adhérentes entre 2014-2021 pour 100 conventions signées au 16 mai 2023.

Il propose de prendre acte du Bilan d'activité de la convention 2021-2023 et d'approuver le renouvellement de la convention-cadre « Dispositif de Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » mise à jour pour 2024-2026, tels que présentés.

- . Le Conseil d'Administration,
- . Oüi l'exposé de Monsieur le Président,
- . Après en avoir délibéré

PREND ACTE du Bilan d'activité 2021-2023.

APPROUVE le renouvellement de la convention-cadre portant sur le Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mise à jour pour 2024-2026.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions 2024-2026 relatives à ce dispositif.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 26 octobre 2023.

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83,

Christian SIMON,
Maire de LA CRAU,
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental du VAR

